

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0474

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Projet de rénovation urbaine sur les quartiers de la sauvegarde et du château - Ouverture de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Diamantidis

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015****Délibération n° 2015-0474**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Projet de rénovation urbaine sur les quartiers de la sauvegarde et du château - Ouverture de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1° - Rappel du contexte**

Le quartier de Lyon La Duchère bénéficie depuis 2003 d'un projet de lourde restructuration urbaine principalement localisée sur le plateau dans le cadre d'un grand projet de ville (GPV). Ce projet a impliqué, outre des réhabilitations, la démolition de 1 700 logements sociaux (la dernière démolition aura lieu le 2 juillet 2015) et la reconstruction de nouveaux logements, aux formes urbaines renouvelées, en rééquilibrant la part des parcs de logement public et privé. Depuis 2005, un véritable centre de quartier a été créé, regroupant les commerces, équipements et services publics. 997 logements ont déjà été livrés, et 850 logements sont en chantier ou en projet pour achever en 2018 le projet lancé en 2003, avec une ambition forte de mieux intégrer les objectifs de développement durable, dans le cadre de la labellisation éco-quartier obtenue en septembre 2013.

Les secteurs de la sauvegarde et du château, situés respectivement entre l'ouest lyonnais ou vaise et le cœur de quartier rénové, ont fait l'objet depuis le milieu des années 1980 de procédures liées à la politique de la ville et sont, aujourd'hui, inscrits dans le périmètre opérationnel de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère. La ZAC de la Duchère, dont le dossier de création-réalisation a été approuvé par délibération du Conseil de communauté n° 2004-1790 du 29 mars 2004, a été concédée à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre d'un traité de concession. Cette opération d'aménagement a permis notamment de réhabiliter certains immeubles et d'amorcer une dynamique sur le sud de la sauvegarde par la création de l'avenue Rosa Parks.

En effet, les travaux prévus dans le cadre du programme des équipements publics de la ZAC de la Duchère sur le secteur de la sauvegarde sont aujourd'hui terminés. Ils ont permis, comme prévu, les acquisitions foncières permettant la création de l'avenue Rosa Parks (acquisition du foncier de l'école des Hortensias, de la maison des sœurs), et la démolition du centre commercial de la sauvegarde et l'acquisition de la copropriété du 503 avenue de la Sauvegarde, une restructuration et extension du groupe scolaire des Géraniums, la construction de la maison des fêtes et des familles et la réhabilitation du stade de la sauvegarde.

La restructuration du sud de la sauvegarde s'est accompagnée de programmes de constructions déjà livrés (4369 mètres carrés surface de plancher (SDP) de logements locatifs sociaux sur le patrimoine de grand Lyon habitat via des conventions de participations), en cours de construction (4725 mètres carrés SDP sur îlot 15 B en accession sociale) ou à l'étude (5000 mètres carrés SDP logements sur îlot 15 A, 13 000 mètres carrés de SDP d'activités en entrée de quartier).

Néanmoins, la sauvegarde et le château n'ont pas connu la même dynamique urbaine que celle enclenchée sur le plateau et continuent de présenter des indicateurs sociaux préoccupants et des dysfonctionnements urbains. Les partenaires financiers du grand projet de ville sont attentifs à cette situation depuis 2010, ainsi que les habitants de la Duchère qui se sont exprimés depuis 2009 en faveur d'une poursuite du renouvellement urbain sur ces deux secteurs.

C'est pourquoi, il avait été décidé de lancer en 2013 une étude de programmation urbaine, cofinancée par la Communauté urbaine et les 2 principaux bailleurs de ces 2 secteurs, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et l'OPH du Rhône. Cette étude visait à définir pour la sauvegarde et le château une programmation et des orientations urbaines qui intègrent les ambitions du développement durable, estimer le coût de ces projets et définir les conditions de leur faisabilité à l'horizon, en prenant en compte le court, moyen et long terme (2015-2025). L'étude, confiée au prestataire Mona Lisa, a permis d'établir de premiers éléments de diagnostics sur les quartiers et d'identifier les objectifs de ce programme de rénovation urbaine.

En juin 2014, la nouvelle géographie prioritaire définie par l'Etat a classé la Duchère en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et notamment la sauvegarde et le château. Le 15 décembre 2014, le Conseil d'administration (CA) de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a proposé au Ministère que la sauvegarde et le château soient retenus parmi les 200 quartiers d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Cette liste (intégrant le QPV de la Duchère) a été confirmée lors du CA de l'ANRU du 3 mars. Contrairement à la première génération de projets financés par l'ANRU sur le mode de l'appel à projet, le NPNRU concerne des quartiers désignés par l'Etat parce que faisant l'objet de dysfonctionnements urbains.

Conformément au nouveau cadre réglementaire issu de la loi Lamy du 21 février 2014, les opérations de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. L'objet de cette délibération est de lancer cette concertation réglementaire.

## **2° - Les enjeux et objectifs du projet de renouvellement urbain (PRU) sur les quartiers de la sauvegarde et du château**

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la poursuite du rééquilibrage de la métropole entre la ville centre et les quartiers périphériques en matière de logement social, afin de favoriser l'intégration et la participation de tous les quartiers et de leurs habitants à la dynamique métropolitaine.

Les objectifs du PRU sur le quartier de la sauvegarde sont de :

- mailler le quartier afin de le réinscrire dans la trame viaire, et l'ouvrir vers le plateau, Champagne en Mont d'Or et Ecully,
- diversifier l'offre de logements,
- réhabiliter le patrimoine locatif,
- enclencher une diversification fonctionnelle en s'appuyant sur les dynamiques économiques des avenues Ben Gourion et Rosa Parks en complémentarité de Techlid,
- aménager de nouveaux espaces extérieurs en adéquation avec les attentes des habitants.

Les objectifs du PRU sur le château sont :

- atténuer l'isolement du château en améliorant les liens avec le plateau,
- valoriser la qualité paysagère en lien avec le parc du Vallon,
- améliorer le cadre de vie, notamment la convivialité des espaces publics,
- améliorer les équipements publics existants.

Certaines de ces opérations d'aménagement pourraient faire l'objet d'une procédure de ZAC, une fois précisés notamment le périmètre opérationnel, les éléments de programme et les équipements publics générés. Il est donc proposé que cette concertation soit engagée ; elle sera close partiellement par secteur au gré de l'aboutissement des études de faisabilité en cours sur chacun des sites en étude.

## **3° - Modalités de la concertation**

La présente concertation réglementaire s'inscrit dans la stratégie de concertation déployée sur la Duchère depuis 2003, et qui se concrétise par des réunions publiques, des opérations de concertation nombreuses notamment sur des aménagements d'espaces publics, etc. De plus, les habitants sont associés à la gouvernance du projet par la réunion trois fois par an d'un comité de suivi participatif qui rassemble les élus, les techniciens, des représentants des habitants et des acteurs de la société civile du quartier. Un avis sur le bilan à mi-parcours du GPV a notamment été produit en 2009 par ce groupe d'habitants et acteurs locaux.

Entre 2011 et 2012, la concertation "la Duchère, c'est l'affaire de tous" a permis de recueillir les idées des habitants pour l'avenir de leur quartier. La première des 87 propositions soulignait le "sentiment de déclassement de certains secteurs de la Duchère (sauvegarde, château notamment)" et la demande d'un "projet de renouvellement urbain ambitieux sur ces secteurs". Par ailleurs, depuis début 2015, dans le cadre de la préparation du contrat de ville d'agglomération, un groupe de 70 habitants représentant la société civile et les associations du quartier a été mobilisé pour enrichir le projet de territoire de la Duchère. Cette démarche visant à terme à la création du conseil citoyen de La Duchère.

Concernant la sauvegarde et le château, en 2013 le cabinet Mona Lisa a mis en place, dans le cadre de son étude, deux ateliers de travail avec les acteurs du quartier et collectifs d'habitants afin d'écouter leur vision des atouts et des dysfonctionnements de la sauvegarde et du château.

Entre avril et juin 2015, plusieurs ateliers de concertation ont été organisés. En lien avec les acteurs sociaux du quartier (centres sociaux, associations, etc.), des temps d'écoute et de dialogue ont également été organisés avec des habitants éloignés des formats classiques de concertation, dans une logique "d'aller-vers". Une réunion publique aura lieu pour tirer le bilan de ces ateliers et informer sur le projet à venir. La date de clôture sera posée ultérieurement en fonction de l'avancement des études.

Pour la sauvegarde, le périmètre ci-après annexé du projet soumis à la concertation est délimité par l'avenue Rosa Parks, l'avenue de la sauvegarde, le chemin du Fort, l'avenue Ben Gourion, l'avenue des Sources, la rue Louis Juttet, l'avenue d'Ecully, et la rue Maurice Bégart.

Pour le château, le périmètre ci-après annexé du projet soumis à la concertation est délimité par le boulevard de la Duchère, l'escalier du Belvédère, la rue des Erables, l'avenue du Plateau, le parc du Vallon.

Un dossier sera mis à la disposition du public :

- à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement,
- à la maison du projet - GPV de la Duchère,
- à la Métropole de Lyon, Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine, direction de la politique de la ville, située 79, rue Molière à Lyon 3<sup>e</sup>.

Une boîte mail [mduchere@grandlyon.com](mailto:mduchere@grandlyon.com) permettra de recueillir les avis.

Ce dossier comprendra notamment :

- 2 plans de périmètre des projets soumis à la concertation,
- un document de présentation générale du grand projet de ville,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet de renouvellement urbain sur chaque secteur,
- les avis recueillis dans les ateliers récents consacrés à la sauvegarde et au château,
- un cahier destiné à recueillir les avis.

Ces documents seront complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, au siège de la Métropole de Lyon et publié dans un journal local, 15 jours au moins avant le début de la date effective d'ouverture de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée ultérieurement selon la même procédure. La publicité devant néanmoins intervenir 15 jours avant la date de clôture effective.

Le bilan de la concertation sera présenté, pour approbation au Conseil de Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - les objectifs poursuivis pour les opérations de renouvellement urbain des quartiers de la sauvegarde et du château dans le quartier de Lyon - la Duchère,

b) - les modalités de la concertation préalable.

**2° - Autorise** monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**